

Journée nationale de l'enfant, le 20 novembre



Célébrez la Convention des Nations-Unies relative aux droits de l'enfant

Le 20 novembre, nous célébrons la Journée nationale de l'enfant et la Convention afin de confirmer l'engagement ferme du gouvernement fédéral à promouvoir et à protéger les droits de nos enfants au Canada et à l'étranger.

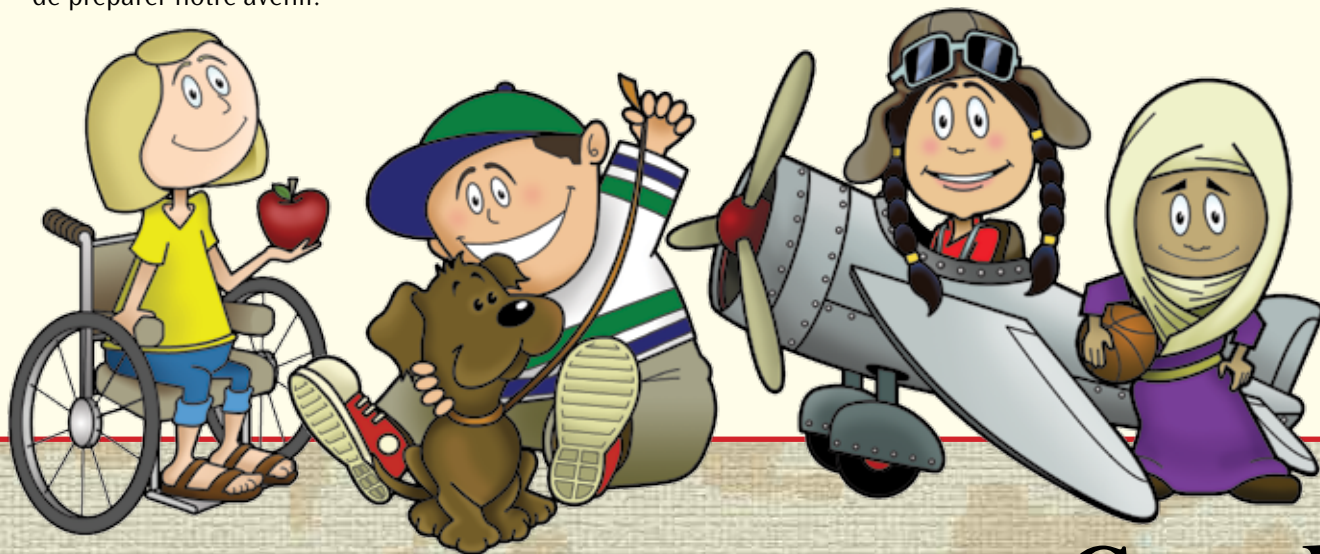
La Journée nationale de l'enfant est célébrée au pays depuis 1993 pour rappeler l'adoption par les Nations Unies de deux documents axés sur les droits des enfants : la *Déclaration des Nations Unies sur les droits de l'enfant* du 20 novembre 1959 et la *Convention relative aux droits de l'enfant* du 20 novembre 1989.

La Journée nationale de l'enfant rend hommage à l'engagement pris par le Canada à l'égard des enfants, tel que décrit dans la Convention et dans le document *Un Canada digne des enfants*, soit l'engagement de promouvoir les initiatives pour les enfants partout au pays et d'encourager les organismes de services aux enfants à promouvoir les droits de ces derniers.

Nous soulignons également les initiatives du gouvernement du Canada qui ont des effets réels dans la vie des enfants et des familles. Grâce à des initiatives comme la Prestation universelle pour la garde d'enfants, le Crédit d'impôt pour la condition physique des enfants, et à l'amélioration de l'accès aux soins pour les enfants, le gouvernement du Canada continue de montrer sa volonté de travailler aussi efficacement que possible pour obtenir des résultats réels et aider les familles à faire en sorte que les enfants aient la possibilité de grandir en bonne santé et à s'épanouir pleinement.

Le gouvernement du Canada demeure déterminé à aider les enfants et les familles. Il continuera à intervenir pour promouvoir des politiques et des programmes pour aider les parents et les enfants et tenir compte de leurs intérêts supérieurs. Ces interventions seront entreprises directement et par l'intermédiaire de ses partenaires, notamment les provinces et les territoires, la société civile, les communautés et organismes autochtones et des organisations internationales. Les connaissances acquises grâce aux leçons retenues, aux pratiques exemplaires, aux recherches réalisées et aux outils mis à contribution permettront d'améliorer continuellement les programmes qui soutiennent les enfants en leur assurant le meilleur départ possible dans la vie, peu importe où ils vivent. Le Canada continuera de multiplier ses efforts pour favoriser le bien-être, le bon développement, la protection et la participation des enfants et des jeunes.

Le 20 novembre, prenez le temps de célébrer la Journée nationale de l'enfant. Nous invitons tous les Canadiens et les Canadiennes à visiter le site Web de la Journée nationale de l'enfant (<http://www.journeeenfant.gc.ca>), où ils trouveront de l'information pour les enfants, les jeunes, les parents, les gardiens et les éducateurs sur la Journée nationale de l'enfant de même que des suggestions sur la façon de célébrer les droits de la jeune génération et de préparer notre avenir.



© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2010



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada